

Le président

Paris, le 5 juillet 2023

## COMPTE RENDU

### Séance du mercredi 05 juillet 2023

#### **Personnes présentes**

Marc PAPINUTTI	Président
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Anne BERRIAT	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE (n'a pas voté sur le projet de la ZAE de Bernin)	
Patrick DEZOBRY	
François GILLARD	
Jérémie GODET	
Dominique HOESTLANDT	
Thierry LATASTE	
Jean-Pierre PONT	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Jean-Michel THORNARY	
Ginette VASTEL	

#### **Pouvoirs**

Christophe DAGUE  
Cécile GALLIEN  
Mireille HEERS  
Constance MARECHAL-DEREU  
Kristina PLUCHET

#### **Salariées et salariés de la CNDP**

Patrick DERONZIER, directeur  
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante du Président  
Dimitra FINIDORI, chargée de mission  
Marie-Liane SCHÜTZLER, chargée de mission  
Anouk CHÔMIENNE, stagiaire

La séance se tient en visioconférence.

Le Président Marc Papinutti ouvre la séance de la Commission nationale à 9h00 après s'être assuré que le quorum est atteint.

## NOUVELLES SOLLICITATIONS

---

### I. NOUVELLES SAISINES (L121-8-I)

- **Projet « Studios de Bailly » sur la commune de Bailly-Romainvilliers**

#### Personnes présentes

##### CINOPIA

Rémi Préchac, président

Boris Litty, directeur général

##### Epa France

Laurent Girometti, directeur général

Franck Limery, directeur des affaires juridiques et foncières

Christophe Mauge, directeur du développement

##### Parimage (AMO)

Jean-Baptiste Poinclou, directeur général

Le 22 juin 2023, la CNDP a été saisie par la société CINOPIA conjointement avec l'EPA France pour le projet de construction de studios de cinéma à Bailly Romainvilliers.

Les responsables de projet présentent le contexte et les caractéristiques techniques du projet. Ils présentent les alternatives, les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux du projet, ainsi que le calendrier prévisionnel de la concertation.

Les échanges entre membres de la Commission et les responsables du projet ont porté sur :

- les fonctionnalités du sol et les zones humides ;
- l'implication et les informations avec la collectivité locale ;
- la réflexion de la collectivité locale sur la trame verte et bleue ;
- le modèle économique du projet et sa rentabilité ;
- les besoins en studios et en formation aux métiers du cinéma en France et à l'étranger et la compétitivité potentielle du projet ;
- les liens avec les studios de Bry-sur-Marne ;
- la gestion de la ressource en eau ;
- le lien avec la population locale pour l'offre de formation ;
- le lien éventuel avec l'industrie du jeu vidéo.

Compte tenu de ces éléments et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable. Elle désigne Dominique Ganiage et Corinne Larrue garantes de la concertation préalable.

- **Projet de construction d'une unité de fabrication de cellules et modules photovoltaïques à Hambach**

Personnes présentes

HOLOSOLIS

Jan Jacob Boom-Wichers, président-directeur général

Jan-Maarten Van den Hoek, directeur financier

Elise Bruhat, directrice stratégie industrielle

RTE

Fabrice Naturel, référent concertation

Le 9 juin 2023, la CNDP a été saisie par la société HOLOSOLIS conjointement avec RTE pour le projet de construction d'une unité de fabrication de cellules et modules photovoltaïques à Hambach sur le même site que le projet REC SOLAR ayant fait l'objet d'une concertation préalable CNDP.

Les responsables de projet présentent le contexte et les caractéristiques techniques du projet. Ils présentent les alternatives, les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux du projet, ainsi que le calendrier prévisionnel de la concertation.

Les échanges entre membres de la Commission et les responsables du projet ont porté sur :

- Le lien avec le projet REC présent sur le même site et notamment sur la viabilité économique ;
- les volumes d'eau prélevés et consommés, les types de prélèvement et de rejet dans la Sarre ;
- les intrants rares et coûteux nécessaires pour le projet ;
- le lien avec les politiques publiques tarifaires du photovoltaïque en Europe ;
- la consommation de terrain et d'espace par le projet et le taux d'utilisation de celui-ci, ainsi que le lien avec la politique de Zéro artificialisation nette « ZAN » de l'Etat.

Compte tenu de ces éléments et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable. Elle désigne Bernard Christen garant de la concertation préalable et complétera pour former un binôme de garant.e.s lors d'une prochaine consultation de la Commission.

- **Projet CarlHYng de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone sur la commune de Carling (Moselle)**

Personnes présentes

VERSO ENERGY

Antoine Huard, directeur général

Victor Levy Frebault, responsable du développement

Camille Petit, cheffe de projet

GRTgaz

Mathieu Gillet, directeur de projet

RTE

Fabrice Naturel, responsable concertation  
Christian Trebuchet, responsable de projet

Parimage (AMO concertation)

Jean-Baptiste Poinclou, directeur général

Cabinet Boivin

Steve Herce, Avocat à la Cour - Associé

Le 21 juin 2023, la CNDP a été saisie par la société VERSO ENERGY conjointement avec GRTgaz et RTE pour le projet CarlHYng de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone sur la commune de Carling en Moselle.

Les responsables de projet présentent le contexte et les caractéristiques techniques du projet. Ils présentent les alternatives, les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux du projet, ainsi que le calendrier prévisionnel de la concertation.

Les échanges entre membres de la Commission et les responsables du projet ont porté sur :

- les perspectives d'usage de l'hydrogène ;
- l'énergie nécessaire pour faire fonctionner le projet et sa provenance ;
- la durée de vie du projet ;
- le lien avec le projet de pipeline MosaHyc ;
- la présentation du scénario zéro et des alternatives à la concertation ;
- les incidences du changement climatique sur l'approvisionnement en eau ;
- les emplois qui seront créés par le site ;
- le prix de l'énergie et de l'hydrogène en sortie du projet ;
- les risques liés à l'hydrogène et leurs perceptions par les riverains ;
- le changement d'usage du pipeline MosaHyc existant ;
- le calendrier du projet.

Compte tenu de ces éléments et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable. Elle désigne M. Luc Martin et Mme Valérie Trommetter garant et garante de la concertation préalable.

## **II. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT ET DE GARANTE (L.121-17 -CE)**

- **Projet de mise à 2x2 voies de la section Nabringhen-Bullescamps de la RN42**

Le président de la CNDP, ayant eu à connaître de ce projet, se déporte et Mme Ilaria CASILLO, vice-présidente, préside les discussions de la commission sur ce dossier.

Par courrier du 31 mai 2023, la DREAL Hauts-de-France sollicite la CNDP pour la désignation d'une garante dans le cadre d'une démarche de concertation préalable sur le projet de mise à 2x2 voies de la section Nabringhen-Bullescamps de la RN42.

A huis clos et après en avoir délibéré, la Commission nationale désigne M. Christophe Bacholle garant de la concertation préalable sur le projet.

- **Projet d'extension de la zone d'activité économique de Bernin (38)**

Par courrier du 26 juin 2023, Isère Aménagement sollicite la CNDP pour la désignation de garant et/ou de garante concernant le projet d'extension de la ZAE, la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de cette extension lui ayant été confiée par la Communauté de communes du Grésivaudan.

A huis clos et après en avoir délibéré, la Commission nationale désigne M. Denis Cuvillier et Mme Véronique Morel garant et garante de la concertation préalable sur le projet.

## PROCÉDURES EN COURS

---

- I. **Présentation du dossier de concertation, des modalités et du calendrier (L 121-8-I)**

- **Projet d'usine de préparation et de recyclage de plastiques (PARKES)**

Personnes présentes :

PARKES

Thierry Dormois, directeur du projet

SUEZ

Lyonel Rouve, directeur général Europe

Société 2concert (AMO)

Kasia Czora

Mathieu David

*En présence des garants :*

Luc Martin

Valérie Trommetter

Lors de la séance du 5 avril 2023, la CNDP a décidé d'une concertation préalable (L-121-8) sur le projet d'usine de production de plastiques recyclés à Saint-Avold sous l'égide de M. Luc Martin et Mme Valérie Trommetter.

Le maître d'ouvrage présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information, et les modalités de participation.

Les échanges avec les membres de la Commission ont porté sur :

- les raisons du choix de Saint-Avold comme lieu pour le projet ;
- le procédé technique comme procédé nouveau qui doit d'abord être reconnu avant de pouvoir être règlementé ;
- la réglementation européenne et la taxe d'ajustement aux frontières, qui pourrait s'appliquer au projet ;
- la mise en ligne des informations sur la concertation sur des supports bilingues ;
- les modalités de présentation des risques et les moyens de concerter avec le public ;
- les modalités d'information sur les réseaux sociaux envisagées.

Le maître d'ouvrage du projet quitte la réunion.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide de valider les modalités de concertation et le dossier de concertation. Elle demande cependant de compléter le dossier de concertation avec l'enregistrement et la diffusion des réunions publiques sur le site internet, la traduction et publication en langue allemande des comptes rendus, une réunion supplémentaire en Allemagne si la demande est exprimée durant la concertation et au moins un second atelier portant sur les enjeux environnementaux et les risques industriels.

## II. Reddition des comptes (L121-8-I) et lancement de la concertation continue (L.121- 14)

### • **Projet d'extension de l'usine d'enrichissement d'uranium Georges Besse 2**

Personnes présentes :

#### ORANO

François Lurin, directeur Chimie-Enrichissement

Frédéric Bernarsconi, directeur du programme extension des capacités d'enrichissement

Nathalie Bonnefoy, directrice communication et affaires publiques

#### Parimage (AMO)

Aurélie Picque

*En présence des garant.e.s :*

Etienne Ballan

Isabelle Barthe

Denis Cuvillier

Lors de la séance du 5 mai 2004, la CNDP a décidé d'organiser un débat public sur le projet de renouvellement de l'usine d'enrichissement de l'uranium Georges Besse par une usine nouvelle Georges Besse II. La CNDP a décidé le 5 octobre 2022

de relancer la concertation préalable sur le projet sous l'égide de MM. Etienne Ballan et Denis Cuvillier et Mme Isabelle Barthe.

La concertation s'est déroulée du 01 février 2023 au 09 avril 2023, le bilan a été remis le 9 mai 2023.

Lors de la séance plénière, le responsable du projet présente en quoi il a tenu compte des enseignements et résultats de la concertation et si et comment il a modifié son projet en conséquence, ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garants et de la garante.

Les échanges entre les membres de la Commission et le maître d'ouvrage (MO) ont porté sur :

- les questions débordant la concertation qui auraient pu être abordées, en particulier sur des sujets « secret défense » ;
- l'implantation potentielle des EPR2 sur le site du projet et son impact sur la concertation ;
- l'évocation de l'arrivée d'uranium russe en France.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan du garant et de la garante, ainsi que de la réponse du responsable du projet. Elle rend un avis qui constate que la concertation a permis d'identifier l'ensemble des activités sur le site du Tricastin et de débattre des risques et de l'opportunité du projet. Elle constate également que le bilan alternatif du maître d'ouvrage introduit une confusion avec le bilan des garants et garante bien que par ailleurs, le maître d'ouvrage réponde globalement à l'ensemble des questions, arguments et contributions soulevés par le public et aux demandes et recommandations formulées par les garants et la garante. Enfin, elle constate que certaines réponses demeurent incomplètes ou difficiles à appréhender (notamment les réponses aux questions 1, 7, 8, 9 et 10).

La Commission nationale recommande notamment que le maître d'ouvrage, à l'occasion de la concertation continue, complète ses réponses aux questions soulevées par le public et qu'il élabore un scénario de dépollution du site de Solérieux avec présentation et analyse des effets socio-économiques et environnementaux. Elle recommande enfin que le maître d'ouvrage présente à la CLIGEET le dispositif de concertation continue prévu jusqu'à l'enquête publique lors de sa prochaine réunion plénière.

La Commission nationale décide que le MO lui présentera les modalités de la concertation continue.

La Commission nationale désigne M. Denis Cuvillier garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

## QUESTIONS DIVERSES

---

- **Présentation du bilan de l'évaluation de la participation par Etienne Ballan**

M. Etienne Ballan présente des travaux conduits pour et avec la CNDP sur le sujet de l'évaluation de la participation qu'il a menés dans le cadre d'une prestation pour la CNDP, qui est maintenant close.

La présentation est transmise aux membres et ce point sera développé dans la prochaine séance plénière du 6 septembre .

- **Le débat parlementaire sur la loi industrie verte**

Un point d'information est fait sur ce projet de loi.

Le Président



Marc PARINUTTI